



S.M.I.R.T.O.M. de la région de Beaugency

Adresse postale : 2 Avenue des Clos Neufs – Zone Actiloire 45190 BEAUGENCY

Siège social : 20 Rue du Change - 45190 BEAUGENCY

Tél : 02.38.44.59.35 - Fax : 02.38.46.48.22

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à partir du **4 juin 2012** (semaine impaire), la collecte sélective des emballages ménagers recyclables en porte à porte s'effectuera tous les 15 jours et non plus toutes les semaines.

Les jours de collecte seront répartis en fonction des semaines paires et impaires du calendrier selon les dispositions suivantes :

➤ **Semaines impaires :**

Lundi : Dry, Messas et Villorceau (zone 1)

Mardi : Cravant, Villorceau (zone 2) et Le Bardon (zone 1)

Mercredi : Epieds-en-Beauce, Baccon (zone 1) et Le Bardon (zone 2)

Jeudi : Prénouvellon, Charsonville, Rozières-en-Beauce, Bucy-Saint-Liphard, Coulmiers et Baccon (zone 2)

➤ **Semaines paires :**

Mardi : Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Ardon (zone 1)

Mercredi : Ligny-le-Ribault et Jouy-le-Potier (zone 1)

Jeudi : Jouy-le-Potier (zone 2) et Ardon (zone 2)

Les habitants des communes collectées sur deux jours recevront en complément une carte de répartition des rues ou lieux dits en fonction des jours de collecte.

Parallèlement, **la collecte habituelle des ordures ménagères continue sans aucun changement**. Nous tenons à vous rappeler que la collecte n'a pas lieu les jours fériés. Elle est reportée au lendemain, entraînant ainsi un décalage d'une journée pour l'ensemble des collectes (tri sélectif et ordures ménagères).

Nous vous rappelons également que les bacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte.

Rappel de consignes :

- **Déchets acceptés :** bouteilles en plastiques (y compris bouteilles d'huile alimentaire), briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, ...
- **Déchets refusés :** pots de yaourt et de crème, emballages plastiques autour des bouteilles/sacs plastiques, gros cartons (à mettre en déchèterie), boîtes en plastiques (ex. : emballages pour viennoiseries), barquettes en polystyrène, pots/godets à fleurs, journaux/magazines, verre, ordures ménagères, ...
- **Compacter vos emballages afin de diminuer le volume dans vos bacs**

Le verre et les journaux/magazines continueront d'être apportés aux conteneurs d'apport volontaire situés sur votre commune. Des conteneurs « emballages » resteront à votre disposition si vous avez un surplus d'emballages ménagers recyclables.

Pour vous aider à réaliser le tri de vos déchets, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM au 02.38.44.59.35.

De nouvelles habitudes seront à prendre mais nous savons que nous pouvons compter sur votre participation et c'est pour cela que nous tenons à vous en remercier par avance.

En espérant que ce service vous apportera entière satisfaction, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du SMIRTOM
Claude BOURDIN